



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79202

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise, au-delà des actions déjà initiées dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles, l'homophobie et les dérives qui y sont liées, qu'il convient que la FFN mette en œuvre des dispositifs performants d'information, de sensibilisation, de prévention, de formation et d'alerte en étroite relation avec le ministère chargé des sports, impliquant les élus comme les cadres techniques et concernant tant le niveau national que le niveau territorial. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79202

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3368

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)